

Communiqué de presse

Comment les entités publiques abordent-elles la rationalisation de leurs achats, en conformité avec le nouveau code des marchés publics ? Axys Consultants a mené l'enquête

La politique économique de maîtrise des déficits a conduit l'État à recentrer les objectifs des Achats publics : réduire les coûts, renforcer la transparence, simplifier et élargir l'accès des entreprises aux marchés.

Depuis le 1er Janvier 2005, l'article 56 du nouveau Code des marchés publics impose à l'État et aux collectivités de recevoir les candidatures et les offres de leurs fournisseurs de manière électronique.

Les enjeux sont colossaux et l'Etat peut escompter raisonnablement entre cinq et dix milliards d'économies.

Le centre de compétences « Achats & Relations Fournisseurs » d'Axys Consultants a mené une enquête auprès de Directeurs Achats et Responsables des Marchés au sein d'entreprises publiques pour connaître le regard qu'ils portent sur l'évolution de leur fonction, des actions entreprises pour rationaliser les achats et évaluer la conformité de ces actions avec les nouvelles réglementations.

Plus de 80 entités, Mairies, Conseils généraux, CHU, CCI, autres établissements publics, ont participé à cette étude.

Les grands thèmes qu'Axys a abordé dans le cadre de cette enquête: la rationalisation des Achats, la dématérialisation des achats et le système d'information Achat.

1^{er} constat: Les entités publiques s'inspirent des pratiques du secteur privé pour mener à bien la rationalisation de leurs achats.

La réduction des coûts d'achats reste le principal objectif de rationalisation des achats (45%). Pour ce faire, les moyens à mettre en oeuvre en priorité sont une meilleure évaluation et définition des besoins (71%), la mutualisation des achats (31%) et la formation (24%).

Toutefois, une grande majorité des personnes interrogées fait état de nombreuses contraintes déjà connues. L'organisation est décrite comme lourde, inadaptée et manquant de maturité. La culture interne provoque une forte résistance au changement, et le niveau de professionnalisation des acheteurs paraît insuffisant.

2ème constat: les entités publiques font face aux nouveau Code des marchés publics.

Ces nouvelles modalités sont connues de tous mais avec une compréhension différente de ses applications: certains les perçoivent comme une simple obligation d'échanger les appels d'offres et les réponses par voie électronique, d'autres comme la gestion électronique de la totalité de la procédure.

Par ailleurs, 78% des entités publiques interrogées se sont préparées pour recevoir et traiter les réponses électroniques aux appels d'offre.

La réforme est perçue comme positive pour seulement la moitié des entités publiques interrogées. Toutefois, les contraintes dans l'application de la réforme apparaissent importantes:

- La lourdeur et la complexité accrue des procédures. Cette lourdeur s'explique notamment par la mise en œuvre d'une double gestion – électronique et manuelle,
- Les coûts de mise en conformité du système d'information,
- Le manque de compétences sur les nouvelles procédures électroniques

3ème constat: Les systèmes d'information Achat sont en voie d'évolution pour répondre aux obligations de dématérialisation.

Seules 36% des entités publiques sondées utilisent un système d'information pour leur cycle achat et la moitié des entités interrogées ne possèderaient qu'un outil bureautique voire aucun outil informatique...

Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour développer la culture du système d'information et les coûts de mise aux normes sont élevés. Les acheteurs se tournent plutôt vers des solutions de dématérialisation « clé en main » et externalisées comme la location de plate-forme.

L'implémentation d'une solution logicielle spécifique ou du marché reste très minoritaire.

Toutefois, on peut prévoir que les systèmes d'informations vont continuer d'évoluer progressivement, principalement sur la gestion de catalogues et la facturation électronique.

Il existe donc véritablement des projets de dématérialisation des achats publics et des projets de refonte plus globale des achats mais la démarche n'est pas commune.

En conclusion, les entités publiques ont fait un grand pas vers la professionnalisation de leurs achats et attendent maintenant de leurs fournisseurs de jouer le jeu de la dématérialisation des appels d'offres.

Contact presse

Axys Consultants

Stéphanie BARRAT

Tel : 01 44 89 91 24

Mail : stephanie.barrat@axys-consultants.fr

A propos d'Axys

Axys Consultants est une société de conseil en organisation et en système d'informations créé en 1987, spécialisée dans l'optimisation de la performance financière, des achats et de la logistique, des ventes et du marketing, des ressources humaines et de la performance des systèmes d'information. Avec une croissance interne qui se poursuit sur un rythme annuel moyen de 10 %, Axys Consultants a clôturé l'exercice 2006 sur un chiffre d'affaires de plus de 11 millions d'euros.

Axys accompagne principalement des grandes entreprises françaises et européennes leaders sur leur marché dans la plupart des secteurs de l'économie : La Poste, Carrefour, AXA, Groupama, Aéroports de Paris, RATP, Johnson Controls, Canon, GDF, EDF, Sodexho, Hachette, BNP Paribas, Crédit Agricole, Fortis, Société Générale,...